

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 24 MARS 2022 à 18 h 30**

Etaient présents : CHAMPETIER Christophe, CHAMPETIER Robert, CHOLLET Floriane, DUCROS Adeline, FAIVRE Catherine, GARCIA Malorie, GODET Cécile, MOLLARD David, PAYAN Jean-Christophe.

Absents, excusés : CARRERES Thierry, DELAUZUN Corinne (donne procuration à FAIVRE Catherine) VEZON Gérald, ZAMORA Julie.

Secrétaire de séance : FAIVRE Catherine

1°) Présentation et vote du Compte Administratif Commune

	Investissement	Fonctionnement	Excédent
Dépenses	295 775.35	350 077.86	
Recettes	277 791.43	481 808.64	
Résultat global	- 17 983.92	131 730.78	113 746.86

Délibération votée à l'unanimité.

2°) Présentation et vote du Compte Administratif Assainissement

	Investissement	Fonctionnement	Excédent
Dépenses	11 270.56	33 406.75	
Recettes	19 443.00	29 255.98	
Résultat global	8 172.44	- 4 150.77	4 021.67

Délibération votée à l'unanimité.

3°) Statuts du Syndicat Mixte des Eaux Gard-Ardèche (SMEGA)

Le Syndicat des eaux de Barjac, anciennement Syndicat Intercommunal d'Eau Potable, a modifié ses statuts suite à l'entrée de trois communes gardoises dans une agglomération et devient le SMEGA. Il réunit les communes de Barjac, Saint Brès, Saint Privat de Champclos, Bessas, Labastide de Virac, L'Aven d'Orgnac, Saint Sauveur de Cruzières, Salavas, Vagnas, ainsi que les communes d'Issirac, Le Garn, Montclus qui font partie de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien.

Délibération votée à l'unanimité.

4°) Demande de recours gracieux Famille ROCHETTE

Dans le PLU approuvé en 2008, il avait été mis en place 2 zones AUft (Zone non équipée réservée au tourisme, urbanisable après modification du PLU) aux quartiers de La Lauze et Espalier.

En 2010, une révision a été réalisée afin d'ouvrir la zone de La Lauze. Le projet étant trop important, un avis défavorable a été émis et la révision n'a pas abouti. Mme ROCHETTE Céline et M. ROCHETTE Jean-Louis ont déposé un Certificat d'urbanisme opérationnel (CUB) à la date du 18/11/2021. Celui-ci n'ayant pas donné lieu à une réponse, cela vaut refus. Un nouveau certificat d'urbanisme a été déposé le 03/02/2022 qui aura la même réponse puisque la zone est classée AUft et que la révision du PLU n'est pas prévue.

Le Conseil Municipal n'a pas la volonté d'effectuer une révision du PLU. Cette démarche avait déjà été envisagée en Mai 2016 et n'avait pas été entérinée car elle entraînerait une diminution des terrains constructibles sur l'ensemble de la commune, suite à la loi NOTRE de 2014. Le Conseil Municipal reste sur la position de l'ancien conseil, à l'unanimité.

5°) Questions diverses

Courriers reçus

- Préfecture : La demande de stationnement taxi a été refusée par la Préfecture, suite à un avis défavorable de la commission locale de transport public particulier de personnes qui estime que cette affaire est viable à partir de 1000 habitants,
- Le Comité Diocésain de l'Enseignement Catholique nous informe de la fermeture de l'école Jeanne d'Arc à la rentrée 2022 et la possibilité d'hébergement de la nouvelle classe publique,
- L'Académie de Grenoble nous confirme l'implantation d'un emploi à l'école primaire, correspondant à l'ouverture de la 2^{ème} classe, pour la rentrée 2022. M. le Maire présente au Conseil Municipal l'article paru dans le Dauphiné Libéré ayant pour titre « Les parents d'élèves ont voté pour l'arrêt de l'école privée »,
- Le département de l'Ardèche va réaliser des travaux sur la voirie départementale, route de Bessas, dans le cadre du programme 2022. Les travaux auront lieu au cours du second trimestre,
- M. MAISONNEUVE Robert demande l'installation d'une grille de protection permettant le déversement des eaux pluviales, parcelle A 2614, Le Village (c'est au pétitionnaire de poser la grille dans sa propriété),
- Mme CHAMPETIER Aline ne souhaite pas renouveler son contrat, qui arrive à son terme au 31/08/2022.

Travaux :

- L'enfouissement des réseaux quartier La Rivière est terminé. Nous attendons maintenant que France Télécom termine les branchements, actuellement provisoires et ensuite les poteaux seront déposés,
- Des grilles métalliques ont été installées devant les portes du local technique pour plus de sécurité,
- Nettoyage de la boulangerie et salon de coiffure au nettoyeur haute pression (sols et murs extérieurs).

Infos :

- Mise en place de l'application Panneau Pocket : C'est une application mobile simple et efficace permettant à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de la commune,
- Une cérémonie a eu lieu le 19 mars, au monument aux morts afin de commémorer « le cessez le feu » mettant fin à la guerre d'Algérie,
- SICTOBA : agressions aux déchetteries de Les Vans et Vallon Pont d'Arc. Ces 2 déchetteries sont provisoirement fermées,
- Solidarité Ukraine : L'Association des Maires rappelle que les communes sont invitées à recenser leurs hébergements disponibles. Pour les dons, se rapprocher des associations. Les dons de vêtements ne sont plus acceptés, vu la quantité déjà récoltée à ce jour,
- Ancienne salle polyvalente : la CDC a donné un avis favorable pour louer la salle à hauteur de 400 € par mois pour du stockage de matériel, à partir du 1^{er} avril 2022,
- Commission des Impôts : réunion prévue le 06 Avril 2022 à 18 h avec M.TINON, du Centre des Impôts,
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 14 Avril 2022, pour le vote du budget,

La parole est donnée à Mme JEUNE Ghislaine

- Mme JEUNE expose le problème rencontré lors des entrées et sorties d'école par rapport aux véhicules, très régulièrement stationnés sur leur parking privé ou devant leur portail gênant ainsi l'accès à leur propriété. Elle souligne qu'en cas d'accident, leur responsabilité est engagée. La Mairie a prévu des travaux afin de matérialiser au sol des bandes de stationnement ainsi qu'un logo de stationnement interdit en face de la propriété privée de la famille JEUNE. Un message sera transmis aux parents d'élèves leur demandant de faire acte de civisme et de respect envers le bien d'autrui.

Permis de construire :

- ZURN Cédric, quartier Le Cros, transformation d'une grange en maison individuelle,
- AULAGNET Fabien, Le Jardinas, pour une maison individuelle,
- MATON Sébastien, Saint Génies, pour un local professionnel.

Fin de séance à 21 heures
Catherine FAIVRE